



Passeport · Carte Nationale d'Identité MAJEUR

Pièces à fournir

! AUCUNE PHOTO, NI COPIE NE POURRONT ÊTRE RÉALISÉES À LA MAIRIE

PLUS RAPIDE :
effectuez votre pré-demande sur le site www.ants.gouv.fr

Présence **INDISPENSABLE** du demandeur lors du dépôt du dossier et du retrait du titre

△ **Connaître l'état-civil complet des parents** du demandeur (noms, prénoms, dates, lieux de naissance)

○ **Pré-demande à effectuer sur www.ants.gouv.fr**

○ **PASSEPORT** : ORIGINAL + COPIE de la page comportant la photo

○ **CNI** : ORIGINAL

○ **1 photo d'identité de moins de 6 mois** en couleur, non scannée, de face, de format 3,5 x 4,5 cm, sur fond uni gris ou bleu clair. Vous ne devez pas sourire, vos oreilles doivent être dégagées, votre tête doit être nue (sans foulard, ni barrette, ni lunettes), et elle doit représenter environ 80% de la photo.
Ne pas découper la photo, un espace de 10 mm est requis entre le sommet de la tête et le haut de la photo.

○ **1 Justificatif de domicile** ORIGINAL datant de moins de 1 an
Facture (électricité, gaz, opérateur téléphonique, eau, Internet) ou avis d'imposition ou de non-imposition, ou bail ou quittance de loyer édité par une agence immobilière ou attestation d'assurance habitation.
Pour toute **personne hébergée par un tiers** : 1 **justificatif** de domicile + 1 **attestation** d'hébergement (datant de moins de 3 mois et précisant le début de la date d'hébergement) + 1 copie de la **carte d'identité** de l'hébergeur.

○ **PASSEPORT** : **1 timbre fiscal de 86€** (à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr)

CAS PARTICULIERS

○ **Copie intégrale de l'acte de naissance** datant de moins de 3 mois

À fournir lors d'une première demande si pas de titre sécurisé, ou lors d'une perte ou d'un vol et ne pouvant joindre de titre sécurisé (périmé de plus de 5 ans).

À demander à la mairie du lieu de naissance (sauf si naissance à Guilhaud-Granges ou dans une des communes connectées à COMEDEC, à vérifier sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

○ **En cas de vol** : déclaration ORIGINALE établie auprès du commissariat de police nationale ou de la gendarmerie
En cas de perte : joindre CERFA n° 14011*01 (*disponible à la mairie ou à télécharger, à remplir et à imprimer*)

○ **CNI** : **1 timbre fiscal de 25€** (à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr)

En cas de perte, de vol ou de non restitution de la carte d'identité.

○ **CNI (10+5 ans)** : **Justificatif de voyage en Europe** : titre ou réservation de transport (avion, bateau, train, car)

○ **En cas de changement d'état-civil** (mariage, divorce, veuvage) : joindre acte de mariage (datant de moins de 3 mois), de décès, jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux (pour nom d'usage si besoin)

○ **La preuve de nationalité**, si impossibilité de produire un titre sécurisé (en cas de naissance à l'étranger ou de parents étrangers) : original du certificat de nationalité (Tribunal d'Instance de la ville de résidence).

Dépôt des dossiers : Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h (fermeture le jeudi de 12h à 14h),
uniquement sur rendez-vous au 04 75 81 35 61 ou en ligne sur www.guilherand-granges.fr

Retrait des titres : Lundi au vendredi de 8h à 16h30
(fermeture le jeudi de 12h à 14h) / Samedi de 9h à 12h

Contact Service Etat-civil : 04 75 81 35 61 et etat-civil@guilherand-granges.fr